



Permanences téléphoniques

publié le 17/03/2020

Descriptif :

Pendant la période de fermeture du collège, les permanences téléphoniques seront assurées du lundi au vendredi matin de 9h00 à 12h00 et les après-midis des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 17h00.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.